

Décision portant délégation de signature à Madame Geneviève NGUYEN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3633 intitulée Structure Fédérative de Recherche Necker

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133025DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMS3633, intitulée « Structure Fédératives de Recherche Necker », dont la directrice est Madame Claude-Agnès REYNAUD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Geneviève NGUYEN, Directrice de recherche 2^{ème} classe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Geneviève NGUYEN, délégation est donnée à Madame Stéphanie MASSARE, Assistant ingénieure aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 janvier 2015

La Directrice d'unité
Claude-Agnès REYNAUD

¹ Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014